

Délibérations du 25.06.2021

Au regard de la situation sanitaire, la Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier et de la délibération du CA du 26 février 2021.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 25 juin 2021, 9h00, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018;

Prend les délibérations suivantes :

Membres: 37 en exercice

Quorum: 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 23

Étaient présent.es :

Marie-Karine LHOMMÉ

Collège A: Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Vincent DI ROCCO, Jean-Yves AUTHIER et Emilie VAYRE ont quitté la séance en milieu.

Collège B: Hervé GOLDFARB a quitté la séance en milieu, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Samuel

BAUDRY. Pascale COLLIOT

Collège BIATSS: Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Sandrine AMARÉ a quitté la séance en début.

Usagers/ères: Matéo CHICHET, Lucile LAVAUD, Lorena ROUGERIE a quitté la séance, Jean-Baptiste BOYER a rejoint la séance en fin.

Représenté.es: Jean-Yves AUTHIER, Isabelle BOEHM, Erica DUMONT, Jean-Baptiste LACHENAL, Samuel VIEU, Hervé GOLDFARB

Invité.es: Agnès DANTHENY, Lamine MAHMOUDI, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Clémentine TROCCON, Carole FOURNEL, Sylvie DADOMO, Martine HENNECART, Norbert MEYSSIREL, Elise FRAYSSE, Charlotte PASQUIER-DESVIGNES,

Philippe POLOME, Sébastien VALIN, Catherine LEROUX, Nadège MARCHAND, Philippe MEUNIER, Karim SEHABA

Invitées permanentes: LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

INFORMATIONS ET ECHANGES 01.01 - Actualités de l'établissement Reprise des instances en présentiel à partir de septembre. Préparation de la rentrée 2021 Un message en diffusion générale a informé d'une rentrée à 100% suite à l'évolution favorable de la situation sanitaire. Il est préconisé que les CM de plus de 80 étudiant.es qui se déroulent dans des salles équipées de la solution Ubicast débutent le semestre en adoptant une jauge à 50%. Pour faciliter le suivi, les cours seront systématiquement enregistrés. Les problèmes techniques liés à la solution Ubicast ont été résolus. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire à la rentrée, une reprise à 100% dans les CM pourra être envisageable. Les TD seront dès la rentrée de septembre à 100%.

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



Suite à une réunion du bureau du réseau des VP CFVU avec la DGESIP, il est confirmé que la rentrée aura lieu à 100% sans condition de jauge, la reprise de la restauration collective avec une réouverture des CROUS à 100%. Une circulaire précisant ces modalités devrait nous parvenir dans les prochains jours. Poursuite de la vaccination et de la campagne de test et d'auto-test à la rentrée.

Intervention relative aux droits et obligations de captation des cours (enregistrement des cours, enregistrement des enseignant.es / étudiant.es). Un rappel pourra être fait en CAC le 5 juillet sur les solutions qui existent et qui sont préconisées en matière de droit à l'image, des droits de propriété intellectuelle, etc. Par ailleurs, certains organismes privés sollicitent des étudiant.es pour leur racheter leurs supports et notes de cours. En début d'année, un rappel aux étudiant.es est fait sur l'interdiction de cette pratique. Une solution nouvelle sera proposée en CAC, il s'agit de l'œuvre collective. Cette question des droits d'auteur est travaillée dans le cadre de l'appel à projet Hype 13 et a déjà abouti au dispositif de l'œuvre collective, dont la présentation sera proposée en CAC le 5 juillet.

Anticipation de la période d'intégration des L1 avec un dédoublement des réunions de rentrée. Cependant, il n'a pas été possible de faire de même pour les réunions de L2 et L3, ayant parfois également de gros effectifs.

02.01 - Bilan PARCOURSUP

Présentation par Clémentine TROCCON, référente Parcoursup de Lyon 2.

Calendrier Parcoursup

- Ouverture de l'interface d'information Parcoursup : 21 décembre 2020
- Inscription et formulation des vœux : du 20 janvier au 12 mars 2021
- Finalisation des dossiers et confirmations des vœux : avant le 8 avril 2021
- Processus d'admission (Phase Normale en continu): du 27 mai au 16 juillet 2021
- Phase Complémentaire de candidatures et d'admission : du 16 juin au 16 septembre 2021
- Inscription à l'Université Lumière Lyon 2 : dès le 5 juillet

Candidatures et évolutions : profils des candidat.es

Cette année, 56 556 formations ont été sélectionnées lors de la première étape (57 226 l'an passé) et 48 095 candidatures ont été validées et étudiées par les commissions, soit 85% (baisse de 1% par rapport aux 48 472 candidatures 2020). 33 655 de ces candidat.es, soit 70%, sont bachelier.es ou scolarisé.es en terminale. 7 076 candidat.es scolarisé.es dans l'enseignement supérieur français c'est-à-dire en réorientation pour intégrer une L1. On compte également des candidat.es non scolarisé.es, des candidat.es scolarisé.es à l'étranger, des candidat.es scolarisé.es en DAEU ou autre diplôme de niveau IV.

On note une certaine augmentation pour le portail Géographie aménagement histoire, le portail Médias, cultures et sociétés, le portail Lettres, langues et

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



sciences du langage. On note une baisse pour le portail Humanités, le portail MIASH, le portail Arts.

Date à date, les données sont équivalentes par rapport à l'année dernière.

La phase complémentaire a débuté depuis le 16 juin.

03.01 - Bilan accompagnement social

Présentation par Carole FOURNEL, responsable du service de la Vie étudiante, qui souligne le travail collectif des différents dispositifs.

L'accompagnement social des étudiant.es

Travail mené en partenariat avec le CROUS et l'assistance social de l'Université Lyon 2. La convention de partenariat implique un guichet unique pour les demandes de rendez-vous (délais variant de 15 jours à un mois avec des plages d'urgence chaque semaine pour les étudiant.es en grande précarité). Six assistantes sociales ont travaillé spécifiquement avec les étudiant.es de Lyon 2, ce qui représente 4,2 équivalent temps plein. L'assistance sociale de l'université travaille sur l'accompagnement individuel et sur du soutien de projet.

Rappel des outils financiers partagés avec les dispositifs du CROUS comme les ASAA (aides annuelles) et ASAP (aides d'urgence CROUS), puis les aides sociales de l'Université Lyon 2 et les exonérations des frais d'inscriptions.

Les chiffres 2020-2021

Pour l'année 2020-2021, 1 416 étudiant.es accompagné.es par le service social, soit 2 935 entretiens. 796 étudiant.es ont bénéficié d'une aide, soit une augmentation de 27%, liée au contexte sanitaire.

87 aides financières mises en place par Lyon 2 pour un montant de 42 965 € soit une augmentation de 58 % en volume et 80 % en montant, pour contrer la précarité liée à la difficulté des étudiant.es à trouver un job étudiant. Pour l'année 20219 -2020, ces aides étaient au nombre de 55 pour un montant de 23850 €.

28 exonérations et/ou remboursements des frais d'inscriptions pour un montant de 5 846 € (équivalent à l'année précédente).

Les évolutions suite à la crise sanitaire, pour réduire la précarité étudiante

Coté Lyon 2:

- Dispositifs de lutte contre la précarité numérique
- Augmentation du nombre de bénéficiaires de l'épicerie solidaire Agoraé
- Assouplissement des modalités de déploiement des aides
- Animation communauté d'étudiant.es via Discord (plateforme d'échange)
- Groupe de parole avec le SSU

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



Coté CROUS:

- Assouplissement des modalités de déploiement des aides (alimentaires)
- Mise en place des cartes Carrefours
- Repas à 1 euro
- Renforcement de l'équipe des assistantes sociales

Bilan qualitatif

Des situations sociales fortement dégradées du fait de la crise sanitaire et économique avec de nombreux étudiant.es qui ont perdu leur travail et se sont trouvés dans la durée face à un budget déséquilibré. Cette situation a également accentué des situations d'étudiant.es internationaux.les qui arrivent en France sans aucune source de financement (alors qu'ils ont justifié d'un montant de 615 euros par mois pour le visa d'études). Ces situations n'ont pas pu être régularisées dans la durée avec l'obtention d'un job étudiant. Des difficultés particulières qui ont émergé du fait du confinement tels que l'isolement social et les violences conjugales. Un accompagnement social qui a été difficile du fait de la crise et qui a pu parfois se limiter au déblocage systématique d'aides financières sans autre solution d'accompagnement. Une année très éprouvante également pour les assistantes sociales.

L'épicerie solidaire Agoraé

Une épicerie sociale et solidaire ouverte à tou.tes les étudiant.es, pas seulement aux étudiant.es Lyon 2, ayant un reste à vivre par jour compris entre 1 euro et 8,50 euros. Ils ont la possibilité de dépenser 15 euros par mois dans l'épicerie (ou 10 pour une enveloppe restreinte) pour des produits à environ 10% du prix du marché.

L'année 2020-2021 marque une montée en puissance de l'épicerie avec une augmentation de la capacité d'accueil et un élargissement des critères d'accès (hausse du reste à vivre par jour maximum). La rédaction d'une Charte de fonctionnement a été mise en place, ainsi qu'un système d'enveloppe restreinte pour les étudiant.es en dessous des barèmes qui permet de répondre à des situations de plus grande précarité.

La crèche EQUAL

Il s'agit d'une association subventionnée pour moitié par la Ville de Bron et pour moitié par l'Université Lyon 2.

Douze places sont réservées pour l'Université, dont 6 pour les étudiant.es et 6 pour les personnels (enseignant.es et administratif.ves). Toutes les places de la crèche EQUAL ont été pourvues au titre de l'année 2020-2021. L'assistant.e social.e référent.e du CROUS ou de l'Université peut signaler une situation de précarité nécessitant l'attribution d'une place.

Secours populaire

Partenariat avec le Secours Populaire pour la seconde année, qui a mis en place une permanence étudiante toutes les semaines (denrées alimentaires, accès à un vestiaire, aides pour les fournitures scolaires, accompagnement en matière préprofessionnelle et de santé).

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



Une action spécifique sur la précarité numérique a été mise en place fin 2020 avec le Secours populaire pour compléter l'aide à l'achat d'un ordinateur en plus du bon d'achat de 100 euros pour les étudiant.es de Lyon 2.

Actions sur le lien social

Les cafés de la MDE ont comptabilisé 25 animations en 2020-2021 (dont 6 en distanciel) pour 364 participant.es. L'objectif est de proposer un lien convivial autour d'une programmation variée chaque semaine (activité artistique, culturelle, ou ludique) pour toucher un maximum d'étudiant.es.

Le développement du serveur Discord, plateforme de discussion, textuelles ou vocales, disponible sur PC, navigateur ou application téléphone, a permis aux associations étudiantes de proposer des animations et de se faire connaître malgré le contexte sanitaire. Du côté étudiant.es, ces animations étaient là pour permettre de garder un lien moins formel avec l'université et de lutter contre l'isolement social. Aujourd'hui, ce serveur compte 967 membres et propose des animations.

Intervention de Marie-Karine LHOMME sur le maintien du repas à 1 euro (le périmètre des étudiant.es n'est pas encore connu).

Intervention de Cathy LOBRY sur la poursuite des politiques d'aides sociales au niveau de l'établissement. Maintien et réflexion des services sur de nouveaux dispositifs à mettre en œuvre. Un nouveau dispositif d'aide à la précarité numérique sera mis en place à la rentrée. Politique volontariste de l'établissement par le renouvellement de la convention de partenariat avec le CROUS afin de mieux accompagner les étudiant.es. Travail de co-construction de dispositifs d'amélioration du suivi des étudiant.es et de l'implication de l'assistante sociale de Lyon 2 au sein du réseau du CROUS.

Importance de transmettre toutes ces informations lors des réunions de rentrée ou lors du premier cours en amphi pour les enseignant.es qui connaissent ces dispositifs. A la rentrée, la réunion Vie des campus sera organisée en distanciel. Les chargées de communication de la DFVE travaillent sur des capsules vidéo de 2 ou 3 minutes avec des présentations de chaque service et de chaque thématique. Un moment de chat sera également proposé, afin que les étudiant.es puissent poser leurs questions ou demandes de précision.

On demande à ce qu'une attention particulière soit portée aux les étudiant.es en Master 2 qui entrent en stage qui basculent dans la précarité ne pouvant plus travailler à côté. L'Université n'a pas encore d'informations relatives à la prolongation des bourses sur critères sociaux. Le CROUS a prévu un versement anticipé de la première mensualité du mois de septembre dès le mois d'août pour les étudiant.es boursier.ères inscrit.es administrativement avant le 23 juillet. L'accompagnement social est très fort et impulsé au niveau de la gouvernance.

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



04 - Bilan accompagnement des étudiant.es

04.01 Dispositif aide numérique

Présentation par Carole FOURNEL, responsable du service Vie étudiante, des dispositifs qui ont été adaptés et évolutifs tout au long de l'année.

Les actions mises en place en 2020-2021

Suite à la mise en place du dispositif de précarité numérique lors du premier confinement en mars 2020, évaluation du nombre de bénéficiaires potentiels. En septembre, une enquête du SESAP a permis de recenser les étudiant.es dépourvu.es d'ordinateur ou en rupture de connexion. Recensement des besoins pour 800 étudiant.es.

D'octobre à décembre 2020, proposition d'une offre de service : prêts de 200 ordinateurs portables aux étudiant.es, dons d'ordinateurs fixes via Gaélis, bons d'achats de 100 euros pour du matériel reconditionné, prêts de clés 4G. Priorisation auprès des L1 et M2, ainsi que pour les étudiant.es boursier.es et par niveau de bourses, puis une ouverture à tous les niveaux de formation. Des difficultés rencontrées ont été la perte d'étudiant.es (30 à 40%) entre l'attribution d'une offre de service et la mobilisation effective de cette offre, notamment pour prêt d'ordinateur, de clés 4G et des bons d'achats. 1200 demandes d'étudiant.es ont été traitées.

Au mois de décembre, le service Vie étudiante a relancé tou.tes les étudiant.es n'ayant pas utilisé leur bon d'achat pour en connaître les raisons (la difficulté à prendre en charge la part financière restante, la faible offre sur les ordinateurs portables à petit prix, des difficultés techniques, etc.). Proposition d'une offre de service adaptée à tou.tes les étudiant.es en difficulté financière par l'affectation des ordinateurs restants avec une prise en charge de la part complémentaire par le Secours populaire.

Les mois de février et mars 2021 connaissent un tarissement des demandes. Les rares demandes sont traitées avec des bons d'achats complétés ou non par le Secours populaire. En avril 2021, une subvention de 200 euros est mise en place avec le soutien de la Métropole de Lyon, la CAF et la CVEC ont également été mobilisées.

Les chiffres

- 200 prêts d'ordinateurs par le GSN
- 500 clés 4G
- 100 dons d'ordinateurs
- 165 bons d'achats de 100 € utilisés pour 440 envoyés
- 492 subventions de 200 € (montant total de 98 400 €) –150 factures récupérées à ce jour.

Les projets pour 2021-2022

Travail en cours pour calibrer l'offre disponible à réaffecter coté DSI à la rentrée. Réflexion sur le maintien du dispositif du bon d'achat dans la mesure où celui-ci a été très peu utilisé, d'un dispositif de subvention, d'une offre claire afin que chaque étudiant.e ait connaissance des dispositifs auxquels il.elle peut avoir accès.

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



Pas d'information concernant le maintien de la subvention de la métropole de 200 euros. Les étudiant.es boursier.ères étaient le public prioritaire, puis les étudiant.es internationaux. Réflexion sur le public prioritaire en 2021-2022 (étudiant.es boursier.ères ou étudiant.es en précarité qui ont la complémentaire santé solidaire ou les demandeurs d'asile).

Politique de l'établissement de solliciter différents partenaires et financeurs publics (la Métropole, la Région, la CAF).

Le travail collectif inter-services et inter-directions au sein de l'Université (DSI, GSN, etc) a été soulevé.

04.02 Plateforme d'entraide (L1/L2) et campagne d'appels (L1)

Présentation par Sylvie DADOMO, directrice adjointe du SCUIO-IP, de deux dispositifs mis en place lors du premier confinement.

Travail collaboratif des différents pôles du SCUIO-IP : le pôle orientation et réussite, le pôle coordination des études, les missions transversales, le pôle stages et insertion.

Mise en place et organisation de la plateforme d'entraide

Dispositif mis en place le 30 novembre 2020 par les étudiant.es et pour les étudiant.es : 14 animateur·rices (dont 10 présent·es sur la totalité du projet) 13 étudiant·es vacataires (MDE, SUAPS) et une étudiante en service civique au SCUIO-IP (Marie Brugiroux).

Initier l'action au regard des besoins des étudiant.es (L1 puis L2). Le SCUIO-IP a interrogé les étudiant.es de L1, tant sur les besoins pédagogiques que les liens sociaux, à partir desquels a découlé la création de 5 canaux principaux (la méthodologie, les méthodes de travail et motivation, les langues : Anglais, Arabe, Espagnol, Français, Portugais, un salon de discussion et des échanges informels) et 2 canaux secondaires sur l'Université (plateforme de cours et actualités afin de sensibiliser les étudiant.es sur l'offre de service de l'Université). La plateforme d'entre aide a été montée via Microsoft Teams en lien avec les responsables de portails, les équipes pédagogiques et le SCUIO-IP.

Plateforme dynamique

Création d'ateliers en visio dès février : 27 ateliers thématiques (méthodes de prise de notes, modalités des rattrapages, lecture du relevé de notes, orientation, blind-test, café des langues, etc.).

Partage quotidien d'informations : 1 jour 1 canal.

Réponses aux messages publics et privés par les animateurs.trices.

414 étudiant-es inscrit.es (356 L1 et 58 L2) dont 304 membres actifs sur la plateforme L1 et L2. Fréquentation moins active sur les trois derniers mois avec plus que 298 actif-ve-s au moins une fois. Fermeture de la plateforme le 11 juin 2021. Demandes par chat public et en privé (chat ou visio).

Mise en place et organisation de la campagne d'appels

Lancement officiel de la plateforme d'entre aide le 11 janvier 2021 avec la participation de 12 animateurs.trices appelant.es (2 missions concomitantes :

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



animer la plateforme et passer les appels). Une formation leur a été dispensée par le SSU afin de les sensibiliser aux comportements inquiétants, leur donner des conseils pour rester calme et neutre au téléphone. Un questionnaire guide a été rempli par les animateurs.trices à chaque appel (thèmes : vie étudiante, logement, situation financière, santé mentale et physique, etc.).

2 301 étudiant.es contacté.es, dont 740 qui ont accepté de continuer l'appel. 157 étudiant.es (30%) se sont redirigé.es vers les tutorats (L1) mis en place par les composantes.

Partenariat avec l'association Aider Son Prochain : distribution à 37 étudiant.es contacté.es et intéressé.es de paniers alimentaires et hygiéniques.

Bilans plateforme d'entraide et campagne d'appels

Questionnaire de satisfaction lancé par le SCUIO-IP suite à la clôture de la plateforme le 11 juin 2021. 82% des étudiant.es ayant répondu à l'enquête de satisfaction ont obtenu des réponses grâce à la Plateforme d'entraide, 100% d'entre eux la conseilleraient à un.e néo-entrant.e. 95% des étudiant.es contacté.es ont trouvé l'appel utile majoritairement pour retrouver le lien avec l'Université et avoir quelqu'un à qui parler de leur situation.

Les appels ont permis d'informer les étudiant.es et de signaler les intéressé.es par le dispositif de tutorat. 100% des animateurs.trices pensent avoir répondu à un besoin, que ce soit à travers la Plateforme d'entraide ou le Dispositif d'appels aux L1.

Sur les 14 étudiant.es animateurs.trices lié.es au projet, 6 souhaiteraient a priori se réengager dans le projet s'ils étaient renouvelés par l'Université.

Le SCUIO-IP est un service ressources pour les étudiant.es, un service d'expertise pour les équipes pédagogiques.

04.03 Bilan tutorat étudiants

Présentation par Martine HENNECART, PRAG de mathématiques.

Le cadre ministériel

D'après la circulaire ministérielle n°2020-0006, le Ministère a déployé 20 000 emplois de tuteurs.trices-étudiant.es financés dans les Universités entre décembre 2020 et fin avril 2021 pour soutenir les étudiant.es de 1ère et 2ème année de Licence et pour lutter contre la précarité et le décrochage. Les tuteurs.trices sont des étudiant.es de L3, Master ou Doctorat. Les tutoré.es sont en priorité des étudiant.es de 1ère et 2ème année de Licence.

Ce dispositif s'est développé au sein des composantes. Le nombre de tuteurs.trices est laissé à la libre appréciation des établissements dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Initialement le tutorat était prévu jusqu'à fin avril 2021, à raison de 10 à 15 heures par tuteur.trice et par semaine réalisée. Prolongation des séances de tutorat jusqu'aux congés universitaires d'été.

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



Financement du tutorat par une enveloppe ministérielle. Rémunération des tuteur.trices (500 heures par composante pour la rémunération des tuteurs.trices recruté.es via des contrats étudiants, soit une rémunération de 11,33 euros brut par heure). Une enveloppe de 15 heures par composante a été donnée pour la rémunération des enseignant.es (référentiel) qui coordonnent les tuteurs.trices. Certaines composantes comptaient plusieurs coordinateurs.trices, d'autres aucun.e.

Les principes de mise en œuvre du tutorat

- S'adapter à la situation géographique des étudiant.es (tutorant.e en présentiel privilégié.e)
- Apporter une complémentarité à l'existant (dispositifs)
- Laisser aux composantes la liberté de s'organiser dans le respect du cadre ministériel

Le tutorat entre étudiant.es à Lyon 2

Suite à un questionnaire de satisfaction, 13 sur 14 coordinateurs.trices enseignant.es ont un niveau de satisfaction supérieur ou égal à 3 (satisfait). 100% des tuteurs.trices étudiant.es ont un niveau de satisfaction supérieur ou égal à 3 (satisfait)

Difficultés rencontrées :

- Délai court pour la mise en place du dispositif
- Recrutement des tuteur.trices
- Mise en place des contrats étudiant.es
- Difficulté à contacter les étudiant.es en demande de tutorat
- Faire coïncider emplois du temps tuteurs.trices / étudiant.es tutoré.es
- Assiduité des étudiant.es tutoré.es
- Ouverture des salles

Rôles des tuteurs.trices :

- 1. Soutenir la motivation
- 2. Aider à l'acquisition de connaissances : aide méthodologique, remédiation disciplinaire
- 3. Aider sur le plan métacognitif : aide à la planification de l'apprentissage, à comprendre son propre fonctionnement pour apprendre, à faire le point sur ses stratégies d'apprentissage, à s'autoévaluer, etc.
- 4. Soutenir sur le plan socio-affectif : rompre l'isolement, informer et orienter vers des dispositifs médico-sociaux, etc.

L'organisation des séances de tutorat a été majoritairement en présence et la plupart du temps en petits groupes.

Le tutorat entre étudiant.es a mobilisé un certain nombre de ressources humaines, matérielles, pédagogiques : dans chaque composante et/ou département, un.e responsable pédagogique, un.e responsable de gestion administrative, un.e coordinateur.trice de portail, plus rarement un.e chargé.e de communication dans la composante et une supervision chaque semaine pour les tuteurs.trices assurée par le coordinateur.trice.

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



Des outils de suivi des étudiant.es tuteur.trices ont été mis en place : un cours sur la plateforme Moodle intégrant des outils de communication et de partage (chat, forum, collecticiel, etc.) et des outils de suivi des étudiant.es participant aux séances de tutorat.

Formation des tuteurs.trices:

La plupart des tuteur.trices ont bénéficié d'une formation dispensée majoritairement par les coordinateur.trices. Les besoins de formation des tuteur.trices en matière de tutorat seraient une formation spécifique pour l'encadrement des étudiant.es dans le tutorat, une formation à la conception d'une séance de tutorat, une information spécifique au tutorat entre étudiant.es (contrat, rémunération, etc.).

La force du dispositif a été sa souplesse laissée aux composantes. La faiblesse du dispositif a été la difficulté à faire revenir les étudiant.es à l'Université et à les fidéliser aux séances de tutorat.

La majorité des coordinateurs/trices (11 sur 14) ayant répondu pensent que ce serait une bonne idée de reconduire le tutorat à la rentrée.

Marie-Karine LHOMMÉ confirme que le tutorat serait financé de nouveau à la rentrée (sur l'enveloppe tutorat et par le Ministère si dépassement) et un appel à candidature pour le recrutement de tuteur.trices va être lancé début septembre. Cathy LOBRY précise qu'un appel à candidatures pour des emplois étudiant.es, dont le tutorat, a été lancé de manière globale à l'échelle de l'Université.

05.01 - Désignation de trois élu.es étudiant.es pour la Commission du numérique d'établissement (CNE)

Dans le cadre du renouvellement des membres de la commission du numérique d'établissement (CNE), il faut désigner trois élu.es étudiant.es de la CFVU pour siéger dans cette commission, qui se réunit au minimum deux fois par an.

Cette commission a pour but d'institutionnaliser un espace d'échange entre d'une part les composantes et services, et d'autre part la direction des systèmes d'information et l'équipe présidentielle. La CNE émet des avis sur les principaux points concernant la politique de l'établissement en matière d'informatique et d'audiovisuel (hors missions du service culturel) : définition des priorités en investissement en matériel pédagogique en fonction des demandes des composantes, les projets en cours ou à venir sur le système d'information (logiciels et infrastructures) et les politiques structurantes relatives à l'informatique et à l'audiovisuel.

Quatre représentant es des élu es étudiant es composent cette commission, dont 3 étudiant.es désigné.es parmi les élu.es usager.es de la CFVU et 1 étudiant.e désigné.e parmi les élu.es usager.es de la CR.

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



Trois élu.es étudiant.es de la CFVU se sont portées volontaires pour siéger au sein de la Commission du numérique d'établissement (CNE). Il s'agit de : Quentin LAURISSE (Gaélis) Ninon CHARLES (Gaélis) Matéo CHICHET (Solidaires étudiant.es) La commission se réunira le 8 juillet à 14h. **ADOPTIONS** Critères d'admission Sportifs de haut niveau et contrat individuel de Pour Contre Abst **NPPAV** formation 06.01 - Critères d'admission Sportifs de haut niveau (SHN) et contrat individuel de formation Présentation par Norbert MEYSSIREL, responsable des SHN de Lyon. Des Sportifs de Haut Niveau de Lyon 2 sont inscrit.es sur la liste du Ministère des sports (des sportifs très reconnus) et d'autres ne sont pas sur cette liste d'admission mais sur une liste complémentaire. Evolution des critères sur deux points : Les arbitres de haut niveau : étude des demandes par le SUAPS avec des avis de la commission régionale et de la commission nationale de l'arbitrage de chaque fédération. Les étudiant.es handisport : contraintes fortes d'entrainement et de compétition. Un contrat individuel définit les aménagements particuliers qui permettront à l'étudiant.e sportif.ve de haut niveau (ESHN) de poursuivre son double projet sportif et professionnel, en accord avec le responsable (directeur ou tuteur pédagogique) de l'UFR, le responsable SHN de l'Université et le club ou la fédération support. L'étudiant.e s'engage à informer son responsable pédagogique, sans délai, de toutes difficultés rencontrées dans la conduite de son parcours. Le responsable de scolarité (à définir) aide à définir les modalités d'aide pour l'étudiant SHN en fonction des contraintes du diplôme et du calendrier sportif de l'étudiant.e; il assure la relation entre l'ESHN et l'ensemble de l'équipe pédagogique concernée. Le responsable du SHN à l'Université contribue à la réussite du double projet Etudes / Sport des étudiant.es Sportifs.ves de Haut Niveau en assurant l'interface entre les différent.es acteur.trices du projet de l'étudiant.e. Le Club ou la Fédération est partie prenante du double projet de l'étudiant.e SHN. Cet aménagement des études peut consister en un étalement des unités d'enseignements et des stages sur plusieurs années. Des aménagements spécifiques peuvent être proposés par l'équipe pédagogique (aménagement de l'emploi du temps, épreuves spécifiques d'examens, aménagement de stages, dispense d'assiduité et autorisation d'absence, accompagnement

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone: +33 (0)4 78 69 70 82



personnalisé). L'ensemble des aménagements est soumis à validation du/de la directeur.trice de l'UFR concernée et du responsable SHN de l'Université. La validation de l'année universitaire est prononcée au vu des résultats obtenus dans les domaines définis dans ce contrat Individuel de formation. Le.la directeur.trice ou tuteur.trice de composante porte le présent contrat à la connaissance de l'équipe pédagogique concernée et devra le porter à la connaissance du jury au moment de la délibération.				
 L'étudiant.e SHN s'engage : A collaborer et à s'impliquer activement dans la réussite de son projet universitaire. A suivre le cursus défini dans le projet et à se présenter aux contrôles prévus dans le contrat. A répondre à toutes convocations du responsable SHN de l'université pour faire le bilan sur le déroulement de ses études et résultats sportifs. A représenter et à promouvoir l'image de l'Université Lumière Lyon 2 lors de diverses manifestations, qu'elles soient sportives ou autres. A être licencié.e à l'Association Sportive Lyon 2 et à participer aux compétitions universitaires. A respecter les obligations médicales (visites médicales, contrôle anti dopage). 				
La durée de ce contrat est établie pour la durée d'une année universitaire. Cependant, le non-respect des dispositions du Contrat Individuel de Formation pourra entraîner l'annulation du présent contrat. Diverses questions sont abordées. Un.e sportif.ve Universitaire (et non ministériel.le) doit avoir un très bon niveau national. Un niveau minimum est défini par activité, que l'étudiant.e doit attester. Le.la responsable au sein de la composante peut être le.la responsable pédagogique de la formation ou le.la responsable de scolarité (qui garde la mémoire du traitement de ces				
étudiant.es particulier.es). Il existe un accompagnement sous forme de tutorat, ainsi que des temps d'informations organisés par le SCUIO-IP. Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21	18		3	
Vote 06.01 – Adoption				
Modalités pédagogiques de la nouvelle offre de formation	Pour	Contre	Abst	NPPAV
 Modalités pédagogiques de la nouvelle offre de formation 07.01 - Modalités pédagogiques de la nouvelle offre de formation : créneaux horaires Présentation de Marie-Karine LHOMMÉ des créneaux horaires de la nouvelle 				

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07 Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82



Le maintien de la banalisation du créneau horaire du jeudi entre 12h et 14h sur PDA est en cours de discussion. Les créneaux horaires sur la pause méridienne posent question (vie étudiante) et demandent une certaine vigilance.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Vote 07.01 – Adoption	14	6	2	
<u>07.02 - Modalités pédagogiques de la nouvelle offre de formation : expérimentation du CCI</u>				
Marie-Karine LHOMMÉ présente le deuxième point relatif au contrôle continu intégral (CCI) autorisé depuis l'arrêté Licence de 2018 et expérimenté dans plusieurs universités (Strasbourg, Avignon) avant cette date.				
Elle précise les principes de base de l'évaluation continue intégrale qui sont de :				
 Redonner à l'évaluation une dimension formative : l'évaluation participe à la démarche pédagogique. Remettre la relation enseignant.es / étudiant.es au cœur de la progression de l'apprenant.e. Repenser la temporalité de l'année pour associer le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation. 				
Proposition d'un calendrier de 2 fois 14 semaines entre le 1 ^{er} septembre et le 31 mai, semaines où se mêlent enseignement, évaluation et retour aux étudiant.es. Possibilité de faire des pauses dans les cours pour permettre d'avancer sur un projet ou des lectures. Résultat aux étudiant.es dès fin mai pour libérer le mois de juin à d'autres activités (stages, etc.). Les enseignant.es sont aussi libéré.es dès le mois de juin.				
Il va falloir repenser une évaluation : quoi, qui, pourquoi, comment, quand et où. Cela nécessite d'ajouter des évaluations et de permettre aux étudiant.es de travailler plus régulièrement tout au long de l'année universitaire. Un accompagnement sera proposé aux équipes pédagogiques souhaitant mettre en place le CCI pour un TD ou un CM. Une multiplication des évaluations nécessite un travail d'équipe avec une répartition des évaluations dans le semestre. Le.la directeur.trice des études ou son équivalent aura pour mission de coordonner cette planification afin d'éviter la concentration des évaluations et de proposer de mettre des évaluations en commun, une cohérence.				
L'arrêté de 2018 fait référence à la « seconde chance » qui est intégrée dans le contrôle continu intégral et qui désigne également le rattrapage après la fin des cours et le jury d'année. Le contrôle continu intégral inclut la seconde chance au cours du semestre. Il s'agit d'accompagner davantage l'étudiant.e.				
Il sera proposé, et non imposé ; aux composantes de choisir ou non d'entrer dans ce processus. Là où il a été mis en place, on a observé une meilleure réussite des étudiant.es et une baisse du décrochage.				

Direction de la formation et de la vie étudiante Service des études Campus Berges du Rhône 18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07 Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82



		1	11	
Intervention d'élu.es sur le fait d'avoir des évaluations en permanence qui ne rompt pas avec le processus connu en lycée. Il faut distinguer les Universités des écoles d'application au sein desquelles le savoir dispensé est différent. Le contrôle terminal permet l'équité entre l'ensemble des étudiant.es. Crainte de la mise en place du QCM pour l'évaluation du contrôle intégral, qui n'est pas formateur. Crainte également liée à la disparition de la deuxième session.				
Le CCI serait au niveau de l'UE. Le CCI pourrait avoir lieu pendant les heures de cours ou un créneau dédié hors temps d'enseignement (avec un planning défini à l'avance) sous la surveillance des enseignant.es. Réflexion à mener pour faciliter ce type d'évaluation. Le contrat de réussite pédagogique permet de définir entre l'étudiant.e et l'enseignant.e les modalités d'examen dans les cas particuliers des étudiant.es salarié.es, avec charge de famille, etc.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Vote 07.02 – Rejet	4	13	5	
Point d'étape sur la mise en place de la LAS Santé	Pour	Contre	Abst	NPPAV
08.01 – Point d'étape sur la mise en place de la LAS Santé				
Point reporté.				

Fait à Lyon, le 30.06.21

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82